



Saint-Constant

AVIS DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la greffière qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal est convoquée par les présentes par monsieur le maire Jean-Claude Boyer pour être tenue à l'hôtel de ville (par présence ou par vidéo conférence) sans la présence du public, tel que requis par l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 22 décembre 2020 à 17h, et que le sujet suivant sera pris en considération :

1. Autorisation de signatures – Contrat de services entre la Ville de Saint-Constant et le Centre aquatique de Saint-Constant inc. - Supervision de la construction et mise en services du Complexe aquatique;
2. Période de questions.

Donné à Saint-Constant, 17 décembre 2020.


Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe

La séance sera enregistrée. L'enregistrement audio sera rendu publique, dès que possible.

Toute question relative à un point porté à l'ordre du jour doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@saint-constant.ca

Le procès-verbal sera également mis en ligne dans les meilleurs délais.

Affaires juridiques et greffe

Adresse postale

147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant, QC J5A 2G9

B 450 638-2010

greffe@saint-constant.ca

saint-constant.ca